PICTOGRAMME ATTENTION DANGER - W001
Référence : 04426



RESUME

Pictogramme attention en Autocollant, PVC rigide ou PVC rigide avec adhésif au dos. Format triangulaire, disponible en 5 dimensions différentes.

Les points forts :

- Pictogramme Point d'exclamation normé ISO 7010
- Panneau de danger respectant les couleurs de sécurité
- Pose facile et rapide
- Expédié et vendu à l'unité
- Fabriqué en France

Retrouvez l'ensemble des pictogrammes attention afin de prévenir efficacement toute personne d'un risque ou d'un danger imminent.



DECLINAISONS

Dimension	Matière
△ 80 mm	Panneau PVC
△ 120 mm	Panneau PVC
△ 200 mm	Panneau PVC
△ 250 mm	Panneau PVC
△ 400 mm	Panneau PVC
△ 80 mm	Panneau PVC avec adhésif
△ 120 mm	Panneau PVC avec adhésif
△ 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
△ 250 mm	Panneau PVC avec adhésif
△ 400 mm	Panneau PVC avec adhésif
△ 80 mm	Autocollant
△ 120 mm	Autocollant

△ 200 mm	Autocollant
△ 250 mm	Autocollant
△ 400 mm	Autocollant

DESCRIPTION

Pictogramme attention ISO 7010

Utilisez le panneau Signe attention danger standardisé pour annoncer un danger imminent et inciter toute personne qui le voit à la plus grande prudence.

Ce panneau composé d'un pictogramme danger attention peut être associé à un autre panneau de sécurité afin de préciser la nature du risque. Par exemple, ce panneau peut être juxtaposé au panneau attention ça glisse.

Privilégiez systématiquement l'installation d'un signal de danger conforme à la norme ISO 7010 pour que celui-ci soit facilement compris.

En effet, depuis le 1er janvier 2014, tout panneau de sécurité nouvellement installé doit être conforme à la norme ISO 7010. Cette norme vise à harmoniser l'usage et le design des pictogrammes de sécurité au niveau international, pour qu'ils puissent être appréhendés et compris de tous.

Attention, ce panneau ne doit pas être confondu avec le panneau obligation générale qui contient lui aussi un point d'exclamation.

Retrouvez également l'ensemble des étiquettes produits dangereux dont le panneau danger général. Découvrez également notre chevalet signalisation de danger général ou notre ruban adhésif attention danger.

Caractéristiques du picto attention danger

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d’un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l’intérieur et à l’extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools…) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués).
- PVC : Panneau rigide très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1.
- Panneau PVC rigide avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).

Dimensions

Panneau disponible en 5 dimensions différentes :

- △ 80 mm
- △ 120 mm
- △ 200 mm
- △ 250 mm
- △ 400 mm

Triangles équilatéraux.

Panneau de danger avec pictogramme conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant un point d'exclamation.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C.

- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Au sein des locaux d'une entreprise, d'une usine ou d'un entrepôt, l'employeur est garant de la sécurité de ses collaborateurs. Il doit ainsi préserver la sécurité de tous en mettant notamment en place une signalisation de sécurité.

L'article 2 de l'arrêté du 4 novembre 1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail régit cette obligation :

> "La mise en oeuvre d'une signalisation de sécurité s'impose toutes les fois que sur un lieu de travail un risque ne peut pas être évité ou prévenu par l'existence d'une protection collective ou par l'organisation du travail"

Retrouvez enfin nos gammes de pictogramme danger de mort et de pictogramme risque chimique.